

Notice légale

Le Conseil en gestion de patrimoine est, aujourd'hui, régié dans sa globalité par différents textes. Nous sommes immatriculé sous le numéro Siren 499 143 618 RCS Paris – 6420Z et au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 08 044 557 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

IOBSP - Intermédiaire en Opérations de Banque et de Services de Paiements
Nous sommes intermédiaires mandataires non exclusif (voir tableau des partenariats)

CIF - Conseil en Investissement Financier
Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

IAS – Intermédiaire en Assurance
Catégorie courtier type B d'intermédiaire en assurance

Les activités d'IAS et IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sis 61 Rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09 et sur le site Internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Démarchage Bancaire et financier
Nous réalisons cette activité auprès de la société CD Partenaires 128 Boulevard Raspail 75006 PARIS et

Selection 1818 115 Rue Montmartre 75002 PARIS

Cette activité est contrôlable par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Family Office
Nous nous inspirons des règles et de la déontologie de l'activité de Family Office dictée par la loi du 28 décembre 2012 du Grand Duché du Luxembourg. Seul cadre législatif actuel encadrant cette activité.

Nous disposons conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrite auprès de AIG EUROPE LIMITED

Pour des montants de 300.000 € par sinistre et 600.000 € par période d'assurance pour son activité de CIF, de 1.500.000 € par sinistre et 2.000.000 € par période d'assurance pour son activité d'IAS et 500 000 € par sinistre et 800 000 € par période d'assurance pour son activité d'Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.

Numéro de police : ORIA FINANCE & PATRIMOINE n° : 2 401.395 / OC100000329.

www.opera-wm.com

15/17 rue Scribe
75 009 Paris, France

Office : +33 (0) 1 77 45 20 50

E-Fax : +33 (0) 9 56 01 11 09

E-mail : contact@opera-wm.com

Honoraires :

- Tarif horaire :** maximum 330 € HT soit 396 € TTC.
Missions et études : A l'acceptation, 30 % des honoraires et le solde lors du rendez-vous de synthèse de la mission.
Suivi annuel financier : 1 % des actifs.
Assistance administrative : maximum 900 € HT soit 1 080 € TTC

Nous vous rappelons que notre maison ne percevra aucune commission ou rétrocession sur versements, lors d'éventuels placements réalisés pour votre compte à compter de l'acceptation des honoraires. Dans le cas du courtage pur et simple, les frais seront étudiés au cas par cas. Vous êtes informé que pour tout acte d'intermédiation pur et simple, la société est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 85 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par nous de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Traitement des réclamations :

Pour toute réclamation, OPERA WEALTH MANAGEMENT invite le client à contacter son conseiller selon les modalités suivantes :

- Par courrier : OPERA WEALTH MANAGEMENT – 15/17 Rue Scribe 75009 PARIS
- Par tel : 01 77 45 20 50
- Par mail : contact@opera-wm.fr

OPERA WEALTH MANAGEMENT prend l'engagement de traiter la réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportées au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de conditions particulières dûment justifiées.

OPERA WEALTH MANAGEMENT informe le client qu'il peut saisir un médiateur :

Médiateur compétent en litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92, Rue d'Amsterdam
75009 PARIS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, Place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'Assurance :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
Médiateur en matière d'IOBSP :
Médiation de la consommation
ANM Conso
32 Rue Tiquetonne
75002 PARIS
www.anm-conso/anacofi-iobsp

Partenaires et Fournisseurs :

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
AXA	ASSUREUR	COURTAGE	COMMISSION
BALOISE ASSURANCES	ASSUREUR	PARTENARIAT	COMMISSION
CARDIF LUX	ASSUREUR	PARTENARIAT	COMMISSION
CHOLET DUPONT	BANQUE	PARTENARIAT	COMMISSION
COURTAGE & SYSTEMES	ASSUREUR	COURTAGE	COMMISSION
ERES	SOCIETE DE GESTION	PARTENARIAT	COMMISSION
NORTIA	ASSUREUR	COURTAGE	COMMISSION
SELECTION 1818	BANQUE	PART / COURTAGE	COMMISSION
SWISS LIFE	ASSUREUR	COURTAGE	COMMISSION
UAF LIFE	ASSUREUR	COURTAGE	COMMISSION

Nous vous informons que les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, vous seront communiqués sur simple demande.

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Monsieur Laurent VIRIEUX & Monsieur Olivier GANDON
Directeurs Associés en charge des réclamations

**Vous vous engagez à nous faire connaître, sans restriction, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de notre mission.
Vous nous autorisez à transférer l'ensemble de vos données sur un serveur externe sécurisé en vue de leur sauvegarde.
(Numéro de déclaration CNIL 2130798)**

Fait à, le

Signature :